

COMMUNE DE RIOM

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire de la Commune de RIOM a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à un arrêté municipal en date du 11 février 2022, une enquête se déroulera sur le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural situé derrière le centre de tir à l'arc du Cerey.

L'enquête se déroulera sur une durée de 15 jours consécutifs,

Du lundi 7 mars au lundi 21 mars 2022 inclus

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, côté et paraphé par le Commissaire-enquêteur, seront déposées en Mairie-Annexe, 5 Mail Jost Pasquier pendant les quinze jours consécutifs précités, sauf jours fériés, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30, afin que chaque habitant puisse en prendre connaissance et consigner ses observations.

Le public pourra également exprimer ses observations et propositions par courrier adressé en mairie à Monsieur le Commissaire-enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête ; à l'adresse : Mairie annexe – 5 mail Jost Pasquier – 63 200 Riom ; ou par courrier électronique : urbanisme@ville-riom.fr, en précisant bien le destinataire (Monsieur le Commissaire-enquêteur) et l'objet du mail.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site de la ville <https://www.ville-riom.fr/> (Rubrique aménager / cadre de vie / enquêtes publiques)

Le Commissaire-enquêteur désigné, inscrit sur la liste départementale d'aptitude, est MONSIEUR BERNARD CHAUSSADE. Il recevra, à la mairie-annexe de RIOM, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet sur les jours de permanence :

- **Le mardi 8 mars de 9h à 12h**
- **Le jeudi 10 mars de 14h à 16h**
- **Le mercredi 16 mars de 9h à 12h**
- **Le lundi 21 mars de 14h à 16h, jour de clôture de l'enquête**

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique est consultable sur les panneaux d'affichage de l'Hôtel de Ville et de la Mairie annexe.

A Riom, le 11 FEV. 2022

Le Maire,
Pierre PECOUL